

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **14 OCT. 2024**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025

4505 130 4 1

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps des ingénieurs de recherche du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté d'ouverture du 18 juillet 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Diana GAY, conservatrice en cheffe du patrimoine, conseillère pour les musées, direction régionale des affaires culturelles du Centre Val de Loire, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Christine BOUJOT, ingénieure de recherche hors classe, au service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles de Bretagne ;
- Monsieur Laurent MANŒUVRE, ingénieur de recherche hors classe, chef de bureau de la diffusion numérique des collections, service des musées de France, sous-direction des collections, administration centrale ;
- Monsieur Stéphane MARION, ingénieur de recherche hors classe, agent prescripteur au service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, site de Metz.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Laurent MANŒUVRE, ingénieur de recherche hors classe, chef de bureau de la diffusion numérique des collections, service des musées de France, sous-direction des collections, administration centrale.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **14 OCT. 2024**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie



Aude de MARTIN de VIVIES